

Délibération n°2025-06-17-17-CA

Portant approbation de la tarification de l'offre de formation continue pour les diplômes nationaux pour l'année universitaire 2025 / 2026

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 juin 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code du travail notamment en sa sixième partie et son article L. 6311-1,

Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,

Vu la délibération n°2024-12-17-18 du Conseil d'administration Polit

Vu l'avis n°2025/06/05-03 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 5 juin 2025,

Considérant qu'il relève de la compétence du Conseil d'administration de déterminer annuellement la politique tarifaire et les tarifs de formation professionnelle hors apprentissage,

Considérant que la tarification des frais de formation professionnelle hors apprentissage est établie à partir de fourchettes de tarifs horaires en fonction du type de diplômes et fondée sur l'observation des coûts de formation,

Considérant que chaque composante a établi les tarifs de son offre de formation professionnelle diplômante hors apprentissage en fonction des fourchettes de tarifs précédemment votées,

Considérant le caractère favorable l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire précité,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

APPROUVE la tarification de l'offre en formation continue pour les diplômes nationaux au titre de l'année universitaire 2025 / 2026 telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix avec 28 voix pour et 3 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 17 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 juin 2025,
Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **24 JUIN 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **24 JUIN 2025**